

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Tél. : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2009 en Salle des Séances

AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
Point n° 2 – MODIFICATION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : transfert de la compétence communale « Ordures ménagères »	3

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	23
Membres absents avec pouvoir :	5
Membres absents sans pouvoir :	5

Membres présents :

➤ *Groupe « Bischwiller réussit ! » :*

Le Maire :

- Nicole THOMAS

Les adjoints :

- René ECKERT
- Sylvie ARNOULD
- Isabelle LERCH
- Maurice BARTHOLOME
- Claude GIROUD
- Jean-Claude KUNTZEL
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

Les conseillers municipaux :

- Gilbert HUTTEL
- Hubert UNGETHUM
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie-LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Jean-François KREB

➤ *Groupe « Bischwiller unie » :*

- Valérie GROSSHOLTZ

➤ *Groupe « Tous ensemble pour Bischwiller » :*

- Raymond GRESS
- Michèle MULLER

Membres absents excusés avec pouvoir :

- Monique LITT, adjointe, donne pouvoir à Nicole THOMAS, maire
- Bénédicte GERARD, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à François MARTZ, conseiller municipal du même groupe
- Stéphane RIFF, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Sophia VOGT, conseillère municipale du même groupe
- Agnès LIEB, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Gilbert HUTTEL, conseiller municipal du même groupe
- Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », donne pouvoir à Raymond GRESS, conseiller municipal du même groupe

Membres absents excusés sans pouvoir :

- Emine ZALEM, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »
- Michael GUTEKUNST, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »
- Gérard BECKER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »
- Michèle GRUNDER-RUBERT, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h en saluant l'assistance puis donne lecture de la liste de présence.

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Metin BASAK, conseiller municipal, secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 16.06.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 16.06.2009

Point n°2 – MODIFICATION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : transfert de la compétence communale « Ordures ménagères »

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

La Ville de Bischwiller, membre de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs, a transféré par délibération du 25 novembre 1963 la totalité de sa compétence « ordures ménagères » au Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères de Bischwiller et environs (SIEOMBE).

L'article L 5214-21 (3^e alinéa) permet à une communauté de communes, pour l'exercice de ses compétences, de se substituer aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte. Ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences ne sont modifiées.

Le Conseil Communautaire en sa séance du 25 mai 2009 a demandé le transfert de la compétence « ordures ménagères » au profit de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal

à l'unanimité

EST FAVORABLE au transfert de la totalité de la compétence déchets ménagers, à compter du 1^{er} janvier 2010 à la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs,

PRECISE que cette compétence continuera à être exercée par le SIEOMBE qui sera transformé en syndicat mixte par arrêté du représentant de l'Etat,

CHARGE le Maire de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 16.06.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 16.06.2009

DISCUSSION

Madame le Maire précise que ce transfert via la communauté de communes, ne change rien au service rendu mais qu'il permet d'améliorer le coefficient d'intégration fiscal et donc la dotation de l'Etat.

Monsieur Raymond GRESS, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », demande si la représentation au SIEOM se fera à travers le conseil communautaire. Madame le Maire répond que ce ne sera pas le cas. Les délégués communaux actuels sont maintenus.

Monsieur René ECKERT, Premier adjoint, rappelle que la demande est déjà ancienne mais qu'elle s'est heurtée d'abord à une réticence de la part des autres maires des communes membres du SIEOM puis à une impossibilité juridique qui a été levée depuis.

La séance est close à 19 h 15.

Le Maire,

Nicole THOMAS,